Image not found or type unknown

Nouvelles approches de réparation devant la Cour pénale internationale

Fiche pratique publié le **16/02/2016**, vu **2589 fois**, Auteur : Dr Pierre-Félix KANDOLO

Veuillez cliquer sur ce lien ou le copier-coller pour connaître la date et le lieu de la conférence : http://www.crdp.umontreal.ca/s/2550 Pour visionner la Conférence en direct sur YouTube, cliquez sur https://www.youtube.com/watch?v=Q1LpzNBFSiI

Depuis le Tribunal militaire de Nuremberg jusuq'au Tribunal pénal international pour le Rwanda, la victime n'a pas été reconnue comme partie devant les juridictions pénales internationales. C'est la Cour pénale internationale, en exécution du Statut de Rome la créant qui, à travers ses décisions dans les affaires concernant les ressortissants de la République démocratique du Congo,en l'occurrence dans les affaires le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo et Jean-Pierre Bemba Gombo, qui vient, non seulement de reconnaître mais de donner des orientations pour les réparations collectives des victimes de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire. La conférence que nous tenons dans le cadre des jeunes-chercheurs de la Faculté de droit de l'Université de Montréal porte sur "Les nouvelles approches de réparation devant la Cour pénale internationale". Au cours de cette conférence, nous présentons les nouvelles orientations en question. Un article qui expliquera en long et en large le thème sur lequel porte cette conférence paraîtra bientôt.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés